



Communiqué de presse du CNAL

L'enseignement privé catholique veut-il rallumer la guerre scolaire ?

Le Comité national d'action laïque (CNAL) déplore l'inquiétante accumulation de mesures récentes favorisant le financement des établissements privés par le contribuable.

Il y a d'abord eu le transfert 10 millions d'euros du budget du secondaire public en direction du privé, puis les établissements privés se sont vus « soulagés » de la hausse de leur taxe foncière.

Enfin, le secrétariat général de l'enseignement catholique, qui ne peut prétendre représenter des établissements privés, a déclaré lors de la réunion du syndicat des chefs d'établissements privés qu'il voulait « *négoier* » *au niveau territorial* » des assouplissements de la règle non écrite qui veut que les moyens de l'enseignement privé soient limités à 20 % de ceux du public".

Le secrétaire général de l'enseignement catholique tente une manœuvre grossière en cherchant à imposer localement des renégociations de la règle des 80-20, car il sait qu'une remise en cause d'un équilibre, pourtant favorable aux établissements privés, rencontrerait une vive opposition de tous ceux qui donnent la priorité à l'école publique.

Le CNAL ne laissera pas cette provocation sans réponse et demande à toutes les organisations qui le constituent la plus extrême vigilance. Donnons les moyens nécessaires à l'école publique qui est l'école de tous et les besoins de la population seront satisfaits.

De plus, le montant des sommes aujourd'hui versées par le contribuable aux établissements privés, est inconnu.

Le CNAL demande donc au ministère de l'éducation nationale que ses services évaluent le montant global des financements destinés aux établissements privés en provenance de l'Etat, des collectivités territoriales, et le manque à gagner pour le budget national des mécanismes de défiscalisation liés à des dons à des fondations alimentant les établissements privés. Ce constat est désormais indispensable à la conduite de la politique éducative de notre pays.

Paris, le 5 février 2018

Pour le CNAL
Rémy Sirvent
Secrétaire Général du CNAL
06 62 64 78 56

